AFFICHÉ LE: 24 MARS 2017

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE



# CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 MARS 2017 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

-----

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 16 mars 2017 s'est réuni le jeudi 23 mars 2017, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

#### PRESENTS:

Monsieur Louis Vogel, Maire

Monsieur Gérard MILLET, Madame Marie-Hélène GRANGE (à partir du point n° 3), Monsieur Kadir MEBAREK, Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA, Monsieur Noël BOURSIN (à partir du point n° 4), Madame Renée WOJEIK, Monsieur Romaric MOYON, Madame Brigitte TIXIER, Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Monsieur Anthony LEMOND, Adjoints

Monsieur Xavier LUCIANI, Monsieur Jean-Claude COULLEAU, Madame Josette CHABANE, Monsieur Gérard PILLET, Madame Marie-Rose RAVIER, Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Monsieur Henri MELLIER, Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA, Madame Jocelyne LANGMANN, Madame Catherine STENTELAIRE, Monsieur Mohammed HADBI, Madame Corinne AUBANEL (à partir du point n° 16) Monsieur Mohamed MOKEDDEM, Madame Chrystelle MAROSZ, Madame Valérie VERNIN (à partir du point n° 4), Monsieur Claude BOURQUARD, Monsieur Baytir THIAW, Monsieur François KALFON, Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO, Madame Djamila SMAALI PAILLE, Monsieur Thomas GUYARD (jusqu'au point n° 21), Conseillers Municipaux

#### **ABSENTS EXCUSES:**

Madame Marie-Hélène GRANGE (points 1 et 2), Monsieur Noël BOURSIN (du point n° 1 au point n° 3), Madame Corinne AUBANEL (points 1 et 2), Madame Valérie VERNIN (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Christian CLAUSE (du point n° 1 au point n° 3), Madame Marine GAIGNARD

#### **ABSENTS REPRESENTES:**

Madame Ségolène DURAND a donné pouvoir à Monsieur Romaric MOYON, Monsieur

Mourad SALAH a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Madame Corinne AUBANEL a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène GRANGE (du point n° 3 au point n° 15), Madame Alexandra DUVERNE a donné pouvoir à Madame Chrystelle MAROSZ, Monsieur Christian CLAUSE a donné pouvoir à Monsieur Noël BOURSIN (à partir du point n° 4), Monsieur Thierry BRISSON a donné pouvoir à Monsieur François KALFON, Madame Farida ATIGUI a donné pouvoir à Monsieur Thomas GUYARD (jusqu'au point n° 21), Monsieur Thomas GUYARD a donné pouvoir à Monsieur Baytir THIAW (à partir du point n° 22)

#### **SECRETAIRE:**

Monsieur Anthony LEMOND

### Le Conseil Municipal a:

- ✓ Désigné Monsieur Anthony LEMOND en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu Analytique de la séance du 2 février 2017.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Décidé de dénommer "Avenue Marc Jacquet" la RD306 (dans sa partie située entre le rondpoint de l'Europe et le rond-point du Champ de Foire) et la RD605 (entre le rond-point du Champ de Foire et le rond-point du Petit Jard).
- ✓ Décidé de dénommer "Place André Levy" la place située rue René Pouteau et la rue Guy Baudoin.
- ✓ Désigné Madame Marie-Rose RAVIER en qualité de représentant de la Commune au sein du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier du Sud Ile de France.
- ✓ Approuvé le projet de modernisation et d'amélioration du Foyer Résidence pour Personnes Agées Yvonne de Gaulle et autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CNAV pour contribuer au financement de cette opération.
- ✓ Autorisé la cession d'un appartement de type F4 sis 30 Avenue Georges Pompidou (1er étage gauche) à MELUN, parcelle AD n° 116 pour partie, au prix de 78 000 € net vendeur.
- ✓ Refusé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et s'est opposé au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- ✓ Pris acte de la présentation du Rapport sur l'égalité femmes/hommes pour l'année 2017.

- ✓ Désigné Madame Marie-Hélène GRANGE en qualité de Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs 2016 du Budget Annexe Eau et de l'Office de Tourisme.
- ✓ Arrêté le Compte Administratif 2016 du Budget annexe Eau présenté par le Maire, arrêté les résultats de l'exercice 2016 pour le Budget annexe Eau et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2016 du Budget annexe Eau définitivement closes.
- ✓ Arrêté le Compte Administratif 2016 de l'Office de Tourisme, arrêté les résultats de l'exercice 2016 et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2016 de l'Office de Tourisme définitivement closes.
- ✓ Arrêté le Compte de Gestion 2016 dressé par le Trésorier Principal, visé par l'Ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observations, ni réserve.
- ✓ Arrêté le Compte de Gestion 2016 dressé par le Trésorier Principal, visé par l'Ordonnateur et déclaré que celui ci n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.
- ✓ Pris acte du résultat de clôture de l'exercice 2016 du Budget Annexe Eau, décidé d'affecter le résultat de le section d'exploitation à la fois à l'autofinancement de la section d'investissement et au financement de la section d'exploitation.
- ✓ Pris acte du résultat de clôture de l'exercice 2016 de l'Office du Tourisme et décidé de l'affecter sur le Budget Principal de la Ville de Melun.
- ✓ Pris acte de la clôture du Budget de l'Office de Tourisme de la Ville de Melun à compter du 31 décembre 2016.
- ✓ Approuvé le transfert de l'actif de l'Office de Tourisme vers la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- ✓ Approuvé le transfert de l'actif de l'Université Inter-Ages vers la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- ✓ Voté le Budget Primitif de l'exercice 2017, équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement :

- Investissement : 20 840 124.49 €
- Fonctionnement : 69 198 836.00 €
Total : 90 038 960.49 €

✓ Voté le Budget Primitif du Budget Annexe de l'eau de l'exercice 2017 équilibré en sections d'exploitation et d'investissement :

- Exploitation: 742 793.00 € - Investissement: 586 274.33 € Total: 1 329 067.33 € ✓ Fixé, pour l'année 2017, les taux des taxes directes locales perçues par la Ville de Melun :

Taxe d'habitation: 23.86 %
Foncier bâti: 29.01 %
Foncier non bâti: 47.70 %

- ✓ Approuvé le programme présenté au titre des opérations d'investissement 2017 éligibles à la Dotation Politique de la Ville.
- ✓ Accepté une demande de remise gracieuse pour un montant de 3 500 €.
- ✓ Approuvé le projet de Convention de partenariat relative aux études et travaux du TZEN2 à signer avec la CCI Seine et Marne, la CMA Seine et Marne, la CAMVS et le Département de Seine et Marne.
- ✓ Approuvé le projet de Charte d'engagements réciproques entre la Ville de Melun et les associations melunaises.
- ✓ Approuvé les termes du projet de Convention à conclure avec le SMITOM-LOMBRIC pour la prise en charge financière d'une part des dépenses d'aménagement de points de regroupements des bacs.
- ✓ Approuvé les termes du projet de Convention de servitudes à conclure avec la société ENEDIS afin de créer une alimentation de secours pour le nouveau Pôle Santé public/privé.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la promesse de vente du Lot 1 du Plateau de Corbeil au profit de la société Nexity, dans le cadre de la restructuration globale du Plateau de Corbeil.
- ✓ Autorisé la signature de l'Avenant n° 4 à la Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le PRU de Melun conclue entre la CAMVS et la Ville de Melun.
- ✓ Définit les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact relative à la Zone d'Aménagement Concerté de la Plaine de Montaigu.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire, pour travaux divers d'intérêt local (TDIL), afin d'acquérir du matériel informatique pour les écoles élémentaires en 2017.
- ✓ Approuvé la Charte de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité ainsi que ses annexes.
- ✓ Créé un emploi de Directeur de Projet Rénovation Urbaine/Renouvellement urbain, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Augmenté le temps de travail hebdomadaire d'un agent contractuel afin d'assurer la continuité des actions menées auprès des publics concernés.

✓	Créé un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe à temps complet au Tableau
	des Effectifs.

## **QUESTION DIVERSE**

A propos de la mise en œuvre d'une Zone à Circulation Restreinte (RCR) sur le territoire de la Ville de Melun – Question de Monsieur BOURQUARD

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Monsieur Louis VOGEL